



Genève

HB 725

**CONFIDENTIEL**

Genève, le 21 mars 2013

**MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE LA COOPERATION**

**Destinataire : CAB/MD/SG/DG8/1/DG8.3**

**OBJET** : Séminaire sur "Représentativité et légitimité dans les négociations d'autonomie".

J'ai l'honneur de vous informer que dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan d'action diplomatique, cette Mission a organisé, aujourd'hui, en marge du Conseil des droits de l'homme, un Séminaire international sur « Représentativité et légitimité dans les négociations d'autonomie ». Une réception a été, préalablement, offerte en l'honneur des participants.

Ce séminaire a été un réel succès, à un double niveau :

\* le nombre et la qualité des participants au séminaire, avoisinant les 100 personnes, dont les Ambassadeurs du Togo, Sénégal, Mauritanie, Hongrie, Bosnie et plusieurs diplomates -Côte-D'Ivoire, Niger, Ghana, Tchad, Mexique, Maldives, Espagne, Algérie, Italie, Palestine, et représentants d'ONG internationales.

\* la diversité et la pertinence des présentations et des conclusions sur la question de la représentativité des équipes négociatrices des différents statuts d'autonomie, dans le monde, en comparaison avec le cas du différend sur le Sahara marocain.

**I- Objectif du Séminaire**

Comme les précédents séminaires organisés par cette Mission, ce séminaire vise à promouvoir l'importance de l'Initiative marocaine comme un modèle inédit de gestion de l'autonomie dans le contexte de l'Afrique du Nord, susceptible de servir de référence pour d'autres pays du Sud. Ce séminaire a été l'occasion d'analyser et de comparer la question de la représentativité et la légitimité des participants aux processus de négociations d'autonomie, telle que traitée dans les différentes situations similaires à celles du Sahara.

**II- Présentations et conclusions des panélistes :**

- **Dr Anne Mandeville, Directrice du Centre de Politique internationale et d'Analyse des Conflits, Université de Toulouse**, a fait une présentation sur « Les dispositions de l'Initiative marocaine sur la Région du Sahara concernant la représentativité des populations concernées par la négociation sur l'autonomie du Sahara ». Elle y a particulièrement conclu que "le Polisario n'a pas de légitimité particulière à représenter le peuple sahraoui". A contrario, "l'Initiative marocaine propose de garantir la participation de tous les citoyens marocains concernés. Ce qui donne une légitimité démocratique incontestable au processus d'autodétermination".

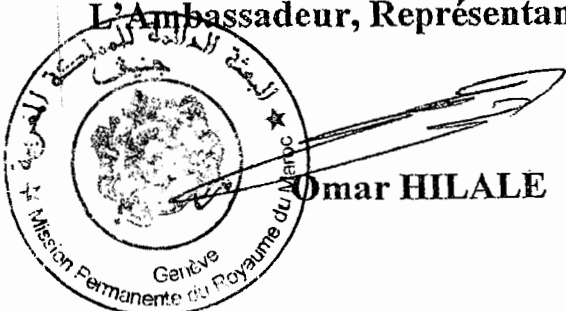
- **Marc Weller, Directeur du Centre Lauterpacht de Droit international, Université de Cambridge**: Dans présentation sur « *La participation aux négociations en vue d'un accord d'autonomie* », il a particulièrement souligné qu'après presque 40 ans d'évolution dans la structure géopolitique du différend sur le Sahara, plusieurs acteurs locaux ont émergé, et que le polisario ne peut aucunement prétendre représenter tous les sahraouis dans le processus de négociation. Il a relevé l'impératif de prendre en considération le caractère représentatif du CORCAS et la contribution des "Etats voisins", particulièrement l'Algérie, en tant qu'élément déterminant dans la recherche d'une solution d'autonomie négociée. Dans le contexte des processus de négociations similaires au cas du Sahara, il est nécessaire d'aller au-delà des schémas de règlement classiques et faire preuve d'innovation.

- **Marc Finaud Conseiller principal, Centre de Politique de Sécurité de Genève (GCSP)**: Dans son exposé sur « *les négociations pour l'autonomie de la Nouvelle-Calédonie : des enseignements à tirer pour l'autonomie de la région du Sahara* », M. Finaud a mis en exergue la pertinence des dispositions de l'Initiative marocaine d'autonomie, fondée sur une approche inclusive et participative tant pour son élaboration, que pour sa négociation et son approbation (articles 4 et 27 de l'Initiative). Il a conclu que " Le CORCAS a constitué le lieu essentiel où les populations sahraouies ont pu participer à l'Initiative d'Autonomie à tous les niveaux de la consultation, de l'élaboration, de la négociations sous l'égide de l'ONU depuis 2007". Il a ajouté que la représentativité du polissario est contestée y compris dans les camps de Tindouf. Il a également relevé le rôle des Etats voisins, particulièrement l'Algérie, dans le processus de négociations.

- **Shadia Marhaban Présidente, Aceh's Women's League, membre de la délégation négociatrice de l'accord d'Helsinki du côté des rebelles**: Dans son « *Etude comparative de négociations d'autonomie : Aceh et la Région du Sahara* », Mme Shadia a notamment souligné l'inclusivité, la légitimité des négociateurs, la démocratisation de l'Etat central, la prospérité économique de la région, le sens du compromis et de flexibilité, comme paramètres fondamentaux ayant permis la conclusion de l'accord d'Aceh. Elle a insisté sur l'importance cruciale du rôle que doivent jouer les Etats voisins et les médiateurs dans la facilitation des négociations d'autonomie. L'initiative marocaine est substantielle par rapport à l'accord d'Aceh. Mme Shadia a révélé qu'au cours des négociations, sa délégation a été mise devant le fait accompli d'une offre d'autonomie "à prendre ou à laisser". Ce qui n'est pas le cas de l'Initiative marocaine qui a été ouverte dès le début à la négociation, dans le cadre de l'ONU.

- **Gyula Csurgai Directeur académique, School for International Training, Genève** : Sa présentation a porté sur « *L'approche géopolitique de l'autonomie – enseignements d'Europe centrale pour l'autonomie de la Région du Sahara* ». M. Csurgai a insisté sur les dangers de l'autodétermination externe -indépendance- sur la stabilité politique, économique et sécuritaire du paysage géopolitique mondial. L'autonomie est une solution qui permet de concilier le respect des peuples/populations locales et maintenir la force de l'unité des Etats. L'Initiative marocaine répond de manière courageuse et inédite à ce double défi, d'éviter la balkanisation géopolitique de la région -aller dans le sens de la construction et non la déconstruction du Maghreb- et garantir les expressions constitutionnelles des spécificités locales des populations du Sahara.

**L'Ambassadeur, Représentant Permanent**



**Omar HILALE**